

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2026-0091 Séance du Conseil : 27 AVRIL 2026
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS CHARGÉS DE SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ DE PROGRAMMATION AU TITRE DU PROGRAMME LEADER 2023-2027 DU PAYS PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril 2026 à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 avril 2026, en salle Albères, au siège Communautaire situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Grégory MARTY, Président.

Étaient présents :

Julie SANZ, Marc HUGONNET, Patricia NADAL, Philippe KERAUFFRET, Claudine JUSTAFRE, Mathieu MARTEL, Sylviane CONCAS, Patrice AYBAR, Michelle MARCHAL, Christian RAMOS, Olivier BATLLE, Aurélie MAILLOLS, Rémi RULL, Anne MORLANS, Olivier CAPELL, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Steve FORTEL, Charlotte EL FARROUJI, Nicolas DOUMENC, Laetitia PORTALES, Claude BARCIA, Martine CASAS-JOURDA, Roland CASTANIER, Gérard PUJOL, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Pierre ORTAL, Danielle FIGUERES, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Grégory MARTY, Dominique VILVET, Jean-Michel ASTIE, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Jean-Claude ROYO, JEAN Catherine, Nathalie REGOND PLANAS, Yves PORTEIX, Béatrice DELAUNAY, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Véronique MONIER.

Étaient absents/excusés :

Antoine PARRA, Martine NAUTE.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 48

Nombre de suffrages exprimés : 48

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de Séance :

Marie ARIZA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260427-DL2026-0091-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Le comité de programmation au titre du programme LEADER a été créé en vue de définir une stratégie de développement pour le territoire rural et soutien des initiatives locales innovantes et durables.

Il est composé de 42 membres issus d'un collège public et d'un collège privé.

Ainsi, suite au renouvellement du conseil communautaire, il est nécessaire de désigner 2 titulaires et 2 suppléants en respectant la parité, en vue de siéger au sein du Comité de programmation LEADER.

Lors du bureau communautaire, ont été proposés les membres suivants :

- Titulaire : Michelle MARCHAL Suppléant : Patrice AYBAR
- Titulaire : Steve FORTEL Suppléant : Charlotte EL FARROUJI

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

De Recourir au scrutin de liste ordinaire pour désigner les membres appelés à siéger au sein du Comité de programmation LEADER,

Désigne les conseillers communautaires suivants en tant que délégués titulaires ou suppléants, représentants de la communauté de communes au sein du Comité de programmation LEADER 2023-2027 du Pays Pyrénées-Méditerranée :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Michelle MARCHAL	Patrice AYBAR
Steve FORTEL	Charlotte EL FARROUJI

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 29/04/2026

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Le Secrétaire de séance

Marie ARIZA



Grégory MARTY



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.